

Mainaustrasse 30, Case postal, 8034 Zurich Tél. 044 388 71 91, Fax 044 388 71 80
Route du Signal 39, 1091 Grandvaux, Tel. 021 793 16 11 Fax 021 793 18 10
www.securite-travail.ch

Editorial:

Une bonne nouvelle

Dans le dernier numéro d'Info, nous publions un article intitulé «Une bonne nouvelle: la sécurité à l'école a le vent en poupe» expliquant que la sécurité au travail et la protection de la santé sont une thématique qui gagne du terrain à l'école. Un lecteur attentif s'est irrité de cette affirmation, cela ne serait pas vraiment le fruit du hasard sachant qu'il exerce sa fonction de CSD depuis toujours avec conviction et engagement.

Nous essayons dans tous nos articles d'indiquer les tendances et de présenter les évolutions. L'une de ces tendances est que l'importance de la sécurité gagne du terrain, à l'école mais aussi dans d'autres domaines.

C'est une évolution positive. Nous aimons publier fréquemment des articles sur des démarches réussies, à l'exemple de notre rubrique intitulée « Un exemple à suivre » consacrée dans ce numéro – nota bene – à un modèle exemplaire de sécurité dans une école.

Mais nous considérons aussi qu'il nous appartient de relever les faiblesses et déficits encore existants. Nous le voyons comme une incitation, une émulation et une motivation.

Nous sommes heureux de constater que nos efforts pour renforcer la sécurité portent leurs fruits et satisfaits que nos articles provoquent des réactions. Nous les accueillons avec joie, qu'elles soient positives ou négatives. Nous restons également à votre écoute pour toute question concernant les préoccupations du quotidien. La prestation du trimestre que nous vous présentons dans ce numéro d'Info s'intitule donc «Téléphone et courriel».

Mais notre lecteur attentif a raison sur un point naturellement. Nombreux sont les CS, CSD et responsables à œuvrer très sérieusement dans tous les domaines depuis des années et à montrer l'exemple dans la sécurité au travail et la protection de la santé. Ils contribuent ainsi de manière décisive à assurer des conditions de travail sûres et saines à leurs collègues.

Nous les remercions avec reconnaissance et respect pour leur engagement.

Sécurité au travail en Suisse

■ Un exemple à suivre: concept de sécurité et pour cas d'urgence dans les écoles de la ville de Kloten

Concept pour cas d'urgence, concept de crise, audit: c'est dans cet ordre qu'ont procédé les écoles de Kloten pour élaborer une organisation exemplaire de la gestion de la sécurité et des cas d'urgence. Le tout est englobé dans les directives de sécurité au travail de la ville de Kloten avec une affectation précise des tâches.

Richard Vogel est le CS responsable des écoles de la ville de Kloten. Chacun des sept établissements scolaires a également nommé une équipe de deux CSD responsables respectivement du domaine technique et du domaine scolaire (direction de l'école). Thomas Grädel, CSD général de la ville est également coordinateur de l'organisation. Cette structure organisationnelle garantit une application aussi uniforme que possible dans tous les établissements scolaires qui auront tous les mêmes priorités et mettront les mêmes mesures en œuvre.

D'un commun accord, les priorités suivantes ont été définies: tout d'abord, élaborer un concept pour cas d'urgence, puis un concept de crise et enfin, mandater Sécurité au travail en Suisse pour réaliser un audit avec visite des établissements, détermination des dangers et évaluation du risque. Ceci afin de définir et développer les mesures de prévention.



C'hauteur de la fenêtre comme.

Le concept pour cas d'urgence des écoles

Le concept pour cas d'urgence et le concept de crise sont élaborés sur mesure pour chaque école qui a son concept détaillé propre basé sur des principes et schémas communs.

L'objectif du concept pour cas d'urgence est le suivant: protéger les personnes et les biens dans l'enceinte de l'école. Des mesures d'ordre organisationnel, technique et au niveau de la construction doivent garantir l'absence de sinistres évitables en cas d'urgence (incendie, intempéries ou autres événements imprévisibles). Ce concept définit précisément les



Thomas Grädel, CS de la ville de Kloten.

domaines de responsabilité. En font partie:

- Liste des numéros d'urgence pour les camps, sorties scolaires et excursions
- Vérification du bon fonctionnement des téléphones mobiles
- Mise à jour régulière de la pharmacie
- Contrôle périodique des extincteurs
- Contrôle des mesures de maintenance et techniques

Es sind Regeln für die Alarmierung und ein Des règles pour le déclenchement de l'alarme et la chaîne de personnes à prévenir ont été fixées. Tous les numéros d'urgence sont affichés partout de manière bien visible. En cas d'accident ou d'incendie, la chaîne des personnes à prévenir est également clairement définie.

Le concept de crise des écoles

Le concept de crise traite en quelques chapitres chacune des thématiques suivantes:

- Assistance (Care-Teams) en cas de crise
- Responsable de la communication interne et de l'information aux familles et aux médias
- Urgences médicales (pour excursions, camps, etc.)
- Mesures techniques et mesures concernant le bâtiment
- Sorties de secours, voies d'évacuation, extincteurs, stockage de produits chimiques

Le concept s'accompagne de listes de contrôle détaillées qui déterminent la procédure à suivre en cas d'événements graves tels qu'accident avec blessures corporelles, incendie, alerte à la bombe, décès incluant suicide, meurtre, prise d'otage, personne en état de folie meurtrière, violence sexuelle, enlèvement, attaque, menaces ou perturbation de l'activité scolaire par des groupes ou des personnes seules. Un manuel d'instruction concernant les relations avec les médias est également disponible.

Le concept de crise prévoit une formation annuelle des enseignants et d'autres personnels sur les comportements à adopter en cas d'urgence et d'accident.

Audit: visite de l'établissement par Sécurité au travail en Suisse

La prochaine étape consiste à identifier les dangers et à planifier les mesures adéquates.

Sécurité au travail en Suisse a procédé à un état des lieux au cours d'une visite de l'établissement. Cette visite a permis d'inspecter l'atelier, les salles d'atelier, le laboratoire et une classe. Des mesures ont ensuite pu être définies ou approfondies dans les domaines suivants.

- Stockage et information sur les détergents et produits chimiques
- Contrôle et renouvellement permanent des équipements de sécurité (douche oculaire incluse)
- Protection contre les utilisateurs non autorisés avec installation d'interrupteurs à clé amovible ou cadenas
- Formation des enseignants et utilisateurs en matière de sécurité au travail dans les salles d'atelier
- Règlement de maintenance et de réparation, contrôle des contrats de maintenance
- Sécurité et directives applicables lors de mani-

La ville de Kloten, membre de Sécurité au travail en Suisse depuis 2000, dispose depuis octobre 2004 d'un plan directeur en matière de sécurité au travail. Celui-ci décrit comment agir pour éviter les accidents et protéger les collaborateurs. Du point de vue de l'organisation, les responsabilités et compétences ont été clairement définies dans tous les secteurs concernés. Le conseiller municipal responsable de la sécurité et le directeur administratif (nouvelle désignation du secrétaire municipal) sont en tête de la chaîne des responsabilités. Le CS, Thomas Grädel, a accès direct à ces deux personnes. Un CSD a été nommé pour tous les secteurs importants de l'administration: cimetière, concierges de l'administration, pompiers, police municipale, loisirs et sport, forêt, entretien, ordre public. Les institutions d'une certaine taille avec une organisation spécifique telles que les écoles et le centre de soins de Spitz disposent de leur propre CSD.

festations de masse dans la salle de chant (occupation maximale)

Un danger potentiel pour les écoliers a été décelé au niveau des allèges et hauteurs de fenêtres. L'étude de mesures d'amélioration a été conseillée à la direction de l'école.

Un bilan positif

Le système d'organisation et la définition des priorités a fait ses preuves lors de la mise en œuvre pratique, conclue Richard Vogel. Les écoles sont maintenant bien placées pour réagir rapidement et de manière adéquate si un événement imprévu survenait.

■ Lutte contre la violence

La violence sous toutes ses formes est un phénomène en recrudescence avec lequel on peut aussi être confronté au travail. Des mesures préventives permettent de réduire le risque et de minimiser les incidences négatives lorsque la violence surgit.

De nombreuses entreprises, administrations ou institutions sont confrontées à des personnes violentes ou susceptibles de le devenir. Il peut s'agir de clients difficiles, de personnes stressées psychologiquement ou en grande difficulté, d'alcooliques, de toxicomanes ou de malades mentaux.

La violence contre les personnes peut se manifester sous différentes formes: insultes verbales, accusations, offenses, harcèlement sexuel, déclarations racistes ou autres brimades, en passant par les menaces jusqu'à la violence physique, les agressions ou même les attaques. Pour les collaborateurs concernés, les incidences peuvent être catastrophiques: démotivation, perte de dignité, stress ou, dans le pire des cas, troubles corporels ou psychiques. Les personnes indirectement concernées, collègues

de travail ou témoins d'actes de violence, peuvent elle aussi en souffrir et être victimes d'angoisses, de phobies et de troubles du sommeil.

La violence, un sujet faisant partie intégrante du concept de sécurité

La violence et les mesures pour lutter contre toutes ses formes de manifestation doivent être considérées comme un sujet inhérent au concept et au système de sécurité. Chaque concept doit être adapté à l'entreprise et englober d'une part les mesures nécessaires pour éviter toute émergence de la violence. D'autre part, il faut également disposer de moyens permettant de parer au plus urgent au cas où elle se manifeste.

Mesures préventives

Les mesures préventives de lutte contre la violence englobent d'une part les aspects de technique des bâtiments. La présence de voies d'évacuation par exemple. La conception des salles d'attente doit permettre d'instaurer une atmosphère apaisante. L'aménagement des bureaux doit placer les personnes potentiellement menacées près de la porte. Les objets qui pourraient être utilisés comme arme doivent être placés hors de portée des clients. L'installation de systèmes d'alarme fait également partie des mesures préventives dans les bâtiments.

Au niveau de l'organisation, il faut veiller à ce que les temps d'attente ne soient pas trop longs. Les entretiens délicats doivent se faire en tête-à-tête ou en gardant la porte ouverte. En outre, aucun rendez-vous ne doit être pris en dehors des horaires d'ouverture des bureaux.

Dans la prévention de la violence, le comportement des personnes joue un rôle majeur. A commencer par la préparation mentale à un entretien difficile au cours duquel il faut rester clair et objectif. Les limites doivent également être très clairement posées. Les menaces doivent être prises au sérieux.

Organisation en cas d'urgence et maîtrise du préjudice

Si la violence éclate malgré tout, il faut pouvoir se reposer sur une organisation des cas d'urgence clairement définie. Cela inclut de savoir qui prévenir en cas d'alerte et qui apporte son aide dans une situation critique.

Et il s'agit naturellement aussi de limiter les dégâts en cas d'incident. Ainsi, les collaborateurs victimes ou témoins de violence ne doivent pas être



(Foto: olly; Fotolia.com)

laissés seuls dans l'heure qui suit. Si nécessaire, les victimes doivent bénéficier ultérieurement d'un soutien psychologique.

Sécurité au travail en Suisse propose diverses offres consacrées à la violence

- Détermination des dangers et planification de mesures dans divers modules
- Comportements recommandés par les polices cantonales «Comment se comporter avec les personnes agressives»
- Entretiens professionnels difficiles (notice pour les administrations)
- Listes de contrôle des concepts de crise incluant également la gestion de la violence (folie meurtrière incluse)
- Formation professionnelle pour les personnes concernées: savoir gérer les personnes stressées, énervées ou désorientées
- Cours «La communication non violente»

■ Principes de la sécurité au travail pour les membres de l'administration

Avec son offre aux nouveaux membres de l'administration, Sécurité au travail en Suisse souhaite sensibiliser les chefs des CSD à la sécurité et à la protection de la santé.

Le comportement des responsables au sommet de la hiérarchie est essentiel pour le succès de la sécurité au travail et de la protection de la santé. L'intérêt et l'engagement dont font preuve par exemple les maires ou les directeurs d'établissement ont une incidence directe sur les résultats. Malheureusement, il est fréquent que les membres des administrations ne soient pas conscients de leurs devoirs et responsabilités en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Nombreux sont les CS qui souhaiteraient être mieux épaulés par les niveaux supérieurs de la hiérarchie. Ils souhaiteraient par exemple que soit organisée une réunion d'information pour les nouveaux conseillers municipaux, comme nous l'écrivait le CS engagé de Richterswil, Georg Kunz.

Sécurité au travail en Suisse reprend volontiers cette idée et propose qu'en plus d'une réunion d'information entièrement consacrée à ce sujet soient aussi inclus des blocs d'information lors d'autres manifestations ou des courriers personnels. Exemples de thèmes à aborder:

- Responsabilités de la direction en matière de sécurité au travail et de protection de la santé
 - Fonction de direction sécurité au travail/protection de la santé
 - Comment motiver et aider les CS et CSD
- Nous soumettons volontiers une offre concrète aux communes et organisations que cela intéresse.

■ Le service du trimestre: téléphone et courriel

Dans le cadre de notre prestation de service « offre 18% », les membres de Sécurité au travail en Suisse ont le droit de demander conseil et renseignements sur des questions de sécurité bien précises.

Jeudi matin au secrétariat de Sécurité au travail en Suisse. Le téléphone sonne. Au bout du fil, Alma Kläntsch, CS de la commune de Cham près de Zoug. Elle expose le cas de son concierge qui fait les vitres au troisième étage de l'ancienne mairie et souhaite savoir s'il existe des directives et normes de sécurité pour ce travail. Le bâtiment est conçu de telle manière qu'il est impossible d'installer une échelle et le concierge doit monter sur le rebord de la fenêtre pour nettoyer les vitres. L'ouverture de la fenêtre est sensiblement plus large qu'un homme perché sur le rebord. Un moment d'inattention et ce peut être la chute!

Il est difficile d'évaluer précisément la situation à distance. Nous prions donc madame Kläntsch de photographier la situation et de nous envoyer les photos par courriel. Nous constatons alors qu'il est assez difficile de sécuriser cette personne.

Sur demande de son membre, Sécurité au travail en Suisse fait ensuite une recherche sur Internet pour fournir la bonne réponse et l'évaluation adéquate. Mais ce n'est pas simple. Sur www.suva.ch, source d'ordinaire très fournie, nous ne trouvons rien sous «nettoyage», «fenê-



*Toujours à votre disposition:
Hermann Büchi von Arbeitssicherheit Schweiz*

tre». Nous finissons par informer la commune de Cham que les traverses de sécurité officielles peuvent servir de protection contre la chute lors du nettoyage des vitres. Nous lui recommandons de protéger son concierge en utilisant ces traverses. En revanche, il ne faut pas s'attacher à un radiateur ou à d'autres appareillages.

Nous lui recommandons également de s'informer sur les mesures de protection lors du nettoyage de fenêtres et bâtiments en consultant les publications de la Suva, notamment la 44033.f «Équipements pour le nettoyage et l'entretien des fenêtres, façades et toitures» et la liste de contrôle 67045.f «Nettoyage et entretien des bâtiments», ainsi que la 67028.f «Echelles portables».

Madame Kläntschli a acheté une traverse qui est déjà mise en service. Elle sera également utilisée dans d'autres bâtiments de l'administration communale de Cham pour sécuriser les personnels. Les frais d'acquisition sont minimes au vue des conséquences que pourrait avoir un accident.

Que souhaitons-nous dire avec cet exemple précis? Que Sécurité au travail en Suisse est à la disposition de tous ses membres pour répondre à leurs demandes au téléphone ou par courriel. Pouvoir aider nos entreprises en leur fournissant un soutien concret et des renseignements utiles est l'une de nos plus importantes et plus agréables tâches. Votre appel vous permet la plupart du temps de bénéficier immédiatement de conseils de spécialistes.

Comme dans l'exemple précédent, nous pouvons fournir à l'appelant un conseil bien concret. Nous pouvons le renvoyer aux bases légales en vigueur (directives obligatoires), le diriger vers des listes de contrôle, brochures et publications informatives de la Suva, du Seco, du bpa et autres institutions ou structures privées. Mais nous pouvons aussi discuter de programmes ou plans à mettre en œuvre (manifestations pour collaborateurs, formations professionnelles approfondies, parcours de sécurité, nécessité d'une visite de l'entreprise). Et

enfin, nous pouvons également vous aiguiller vers d'autres spécialistes de la sécurité au travail, de l'ergonomie ou autres spécialités.

■ Les pépins de santé arrivent même aux meilleurs

Ce n'est certainement pas l'article que je rêvais d'écrire pour nos membres romands mais la réalité est bien là. Ma sœur Catherine Grobet Auer qui vous pourchassait depuis un an avec ses téléphones et ses mails a eu un assez sérieux pépin de santé durant ses vacances d'été. Elle nous reviendra avec un sourire certainement encore plus grand dans quelques mois mais jusqu'à nouvel avis, il vous faudra «faire avec» moi.

Responsable depuis des années du bureau romand, je suis au courant de tous les dossiers et répondrai volontiers à vos demandes.

Au même titre que Catherine et toute l'équipe de Sécurité au Travail en Suisse, je suis totalement convaincu que la tâche souvent ingrate de chargé de sécurité peut se transformer en un exercice extrêmement motivant.

Pour ce faire, il faut deux conditions au moins:

Primo: ne pas être seul et puiser sa motivation dans l'échange avec les autres chargés de sécurité de l'association. C'est pour cela que nous vous proposons régulièrement des rencontres et formations. La prochaine aura lieu le 6 octobre à Yverdon-les-Bains de 11.00 à 14.00 et nous permettra d'échanger avec un professionnel de la Suva et un spécialiste des vêtements professionnels. Un mail vous a été adressé à ce sujet fin août. N'hésitez pas à me redemander des informations si ce mail s'est perdu.

Secundo: être bien équipé et formé soi-même. Nos formations sur la version électronique à domicile ou dans nos bureaux sur une demi-journée nous permettent de nous rencontrer et de voir en très petits comités (une à deux personnes) les avantages de la solution de branche électronique. Mais elle nous permet aussi de faire le point sur vos besoins à venir en cours CS ou CSD, en check-up avec notre chargé de sécurité, Bernhard Schnider ou de discuter des autres produits que nous pouvons vous proposer.

Dans tous les cas: rappelez-vous que la santé est un bien précieux et qu'il ne faut en aucun cas jouer avec la sienne et celles de ceux dont vous êtes responsables au travail et dans vos familles. Pensez à vous, pensez à eux.

Didier Grobet, Responsable du bureau romand

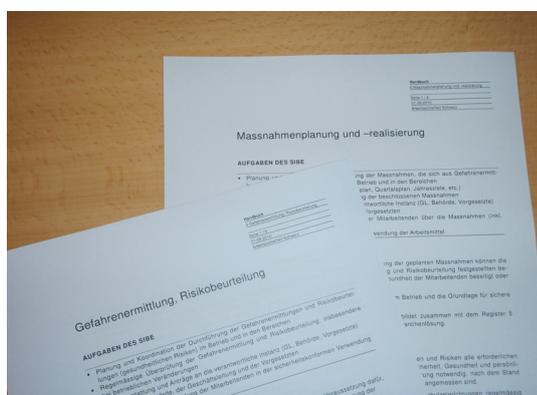
En tant que membre de Sécurité au travail en Suisse, vous avez droit à toutes les prestations fournies par téléphone ou courriel. Notre offre 18% fait partie de nos prestations de service. Demandez-nous conseil.

- par téléphone 021 793 16 11 (Didier Grobet ou Catherine Grobet Auer)
- par courriel : dgmarket@vtx.ch

■ Mise à jour du manuel pour CS

Sécurité au travail en Suisse a entièrement retravaillé le chapitre 5 sur la détermination des dangers et l'évaluation du risque et le chapitre 6 sur la planification et la mise en œuvre de mesures du manuel pour les CS. Ces mises à jour sont à disposition de tous les membres sur notre site web en vous connectant à l'espace membre. Vous pouvez demander un nom d'utilisateur et un mot de passe à info@arbeitssicherheitschweiz.ch.

Les chapitres clairement structurés décrivent les tâches incombant à l'entreprise, aux CS et CSD



ainsi que la présentation et la structure des registres. Ils présentent les étapes concrètes des procédures et mises en œuvre telles qu'elles se sont avérées efficaces dans de nombreux cas pratiques et font des recommandations pour évaluer de manière efficiente les dangers réels au sein de l'entreprise mais aussi pour planifier méthodiquement les mesures qui s'imposent.

Les avantages de la version électronique de la solution de branche pour l'évaluation du risque et la planification des mesures, la réalisation de plans et budgets, la documentation, l'aide-mémoire et le contrôle présentent également un grand intérêt.

La mise à jour est une prestation de service fournie dans le cadre de « l'offre 18 % » dont tous les membres peuvent profiter.

■ Mieux respirer avec l'essence akylée pour petits appareils

L'utilisation de l'essence akylée à la place de l'essence normale pour les petits moteurs à deux ou quatre temps tels que ceux des tronçonneuses ou tondeuses à gazon permet de minimiser l'impact environnemental et de dégager moins de substances nocives. Sécurité au travail en Suisse recommande à ses membres d'opter pour l'essence akylée. Il convient cependant de veiller à ce que les nouveaux appareils que vous achetez puissent fonctionner avec ce type d'essence.

L'essence sans aromates, appelée essence akylée, est un moyen efficace de réduire les émissions de benzène et autres aromatiques cancérigènes contenus dans l'essence pour petits moteurs tels que ceux des tronçonneuses et tondeuses à gazon. Actuellement, l'utilisation de cette essence empêche l'émission de 6,5 tonnes de benzène. Le Conseil fédéral estime qu'en implémentant d'autres mesures d'incitation à la consommation de cette essence, les émissions de benzène pourront être réduites de douze tonnes supplémentaires. Il a par conséquent décidé en septembre 2009 que la Confédération continuerait à soutenir la campagne d'information en cours en faveur de l'essence akylée.

Sécurité au travail en Suisse recommande à ses membres de passer à l'essence sans aromates. Il est également souhaitable que dans les appels d'offres, il soit exigé des candidats et preneurs d'ordre d'utiliser cette essence pour les petites machines.

- Les avantages de l'essence sans aromates
- Contient peu de substances toxiques
 - Ne dégage ni fumée ni suie
 - Sent moins mauvais
 - Protège le moteur
 - S'utilise pour toutes les machines à essence telles que tondeuses à gazon, taille-haies, faucheuses, souffleuses de feuilles, tronçonneuses, etc.
 - Stockable plusieurs années
 - Le moteur démarre mieux après l'hiver qu'avec l'essence ordinaire

■ Loi fédérale sur la sécurité des produits: elle s'applique aussi aux prêteurs d'appareils

Selon la directive UE et la législation suisse, les produits peuvent être mis en circulation sur le marché si le fabricant et l'importateur garantissent qu'ils répondent aux normes de sécurité et qu'ils en assurent une surveillance constante après leur commercialisation. Le certificat CE, les déclarations de conformité et les fiches de données de sécurité assurent la conformité du produit. Tout utilisateur doit impérativement exiger ces documents. Les aspects relatifs à la sécurité, spécifiques au produit, sont la désignation et la présentation, l'emballage ainsi que les instructions de montage, d'installation et de maintenance, les précautions d'emploi et de sécurité, le manuel d'utilisation et le mode d'emploi ainsi que les indications concernant l'élimination.

La nouvelle loi sur la sécurité des produits LSPro (SR 930.11.5) et son ordonnance d'exécution sont entrées en vigueur le 1er juillet 2010. Elles remplacent l'ancienne LSTI (loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques).

La loi s'applique à la mise en service mais aussi à la cessation ou le prêt, rémunéré ou non et doit également être respectée par les personnes qui louent et prêtent des appareils. Ces dernières doivent s'assurer qu'un appareil cédé à une tierce personne est en bon état de marche et sont tenues d'en expliquer le fonctionnement à l'utilisateur.

■ Sports de montagne

Les chiffres de la statistique du BPA le montrent clairement: la plupart des accidents de montagne ne se produisent pas lors d'escalades, mais lors de randonnées. En moyenne, chaque année, 6500 randonneurs sont accidentés dans les Préalpes et Alpes suisses, et une trentaine y laisse leur vie. La randonnée est donc le sport qui comptabilise le plus grand nombre de décès.

Soyez prévoyant :

Consultez le bulletin météorologique sur www.meteosuisse.ch ou en téléphonant au 162 (CHF 0,50/appel + CHF 0,50/min), et informez-vous sur l'état des sentiers avant de prendre une

décision définitive quant à votre départ. Vous rendez à vos risques et périls. Pour plus d'informations sur les itinéraires de randonnée : www.randonner.ch ou www.myswitzerland.com.

Sauvetage :

Marquez bien le lieu de l'accident. Faites des signes clairs aux sauveteurs.

Signal international de détresse : répéter un signal six fois par minute (par exemple appeler, allumer une lampe de poche, agiter un tissu), attendre une minute, recommencer. Réponse : répéter un signal trois fois par minute.

Signal de détresse pour l'hélicoptère : Y = Yes / oui nous demandons de l'aide

N = No / non, nous n'avons pas besoin d'aide.

Règles simples

La plupart des situations d'urgence ont des causes humaines. Trop de randonneurs en montagne évaluent mal la situation ou se surestiment, affirme Christian Frischknecht, responsable au Club alpin suisse (CAS).

Des règles simples peuvent pourtant sauver des vies.

- Le plus important est de ne pas partir en montagne sans préparation. Cela vaut surtout en cas de météo incertaine. Un équipement adéquat est indispensable.

- Le promeneur doit aussi prévenir famille ou amis de sa destination avant de se mettre en route et l'informer de l'heure de retour.

«Trop de personnes s'aventurent en haute altitude sans connaître l'endroit», note le responsable du CAS. Les amateurs de montagne semblent ne pas tirer parti de la foison d'informations à leur disposition.

- Restez sur les itinéraires balisés et choisissez celui correspondant à votre niveau d'entraînement. Ces itinéraires comportent plusieurs marquages de couleur, suivant la difficulté du parcours et sont indiqués au départ de chacun d'eux. Un chemin balisé, ne signifie pas pour autant un chemin sécurisé.

- Faites régulièrement des pauses et buvez.

- Surveillez l'heure, modifiez le parcours le cas échéant.

- Faites demi-tour à temps en cas de brusque changement de météo ou d'autres problèmes (malaise, par exemple).

- Si vous êtes égarés : restez en groupe et retournez au dernier point connu. En cas de brouillard, attendez d'avoir une meilleure visibilité ; ne descendez pas en terrain inconnu.

144 Organisation cantonale valaisanne des secours en Valais (OCVS)

Suisse Rando (www.randonner.ch)

Office fédéral du sport Macolin OFSPO (www.ofs-po.ch)

Jeunesse + sport (www.jeunesseetsport.ch)

Liens

Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega)/Tél d'urgence :1414

Club Alpin Suisse (CAS) / (www.sacas.ch)

– Les sports de montagne sur le site du bpa (Bureau de prévention des accidents)

■ bpa: sécurité sur l'échelle

Tomber d'une échelle est une cause très fréquente d'accident. Sécurité au travail en Suisse a déjà traité de ce sujet dans l'Info et y consacre régulièrement des cours et des parcours de sécurité. Pourtant, des gens continuent de tomber des échelles, chez eux ou au travail. Raison suffisante pour revenir une nouvelle fois sur les dangers et rappeler les conseils du mois fournis par le bureau de prévention des accidents bpa.



Un quart des accidentés sont victimes d'une chute de hauteur. Les causes en sont des protections insuffisantes contre la chute ou des aides à monter inappropriées. Par commodité, manque de temps ou économies

mal placées, on utilise souvent une chaise ou une pile de livres au lieu d'un escabeau.

Pour prendre de la hauteur, utilisez une échelle et respectez les règles de sécurité suivantes:

- Utilisez une échelle pour les travaux simples. Pour les travaux plus conséquents, un échafaudage et un spécialiste sont plus sûrs et plus confortables.
- Achetez une échelle avec des marches larges (pas d'échelons) pourvues d'un revêtement antidérapant et d'un étrier de sûreté qui arrive au minimum à la hauteur des genoux afin de garantir la stabilité jusqu'à la dernière marche. Des pieds en caoutchouc solides assurent une posi-

on stable de l'échelle et ménagent le sol.

- Une échelle d'appui ne doit être ni trop inclinée ni trop verticale. L'angle devrait être de 70 degrés environ.
- Échelle double: ouvrez les deux parties jusqu'au dispositif de maintien. N'utilisez jamais une échelle double comme une échelle simple et descendez de l'échelle pour la déplacer.

Le bureau romand a déménagé

Pour les membres, le changement est mineur puisque la ligne téléphonique (021 793 16 11) et le mail (info@securite-travail.ch) restent identiques. Seule l'adresse postale change : c/o DG Marketing, Rte du Signal 39, 1091 Grandvaux. Le fax a été désactivé. Didier Grobet (responsable du bureau romand) et Catherine Grobet – Auer restent vos personnes de contact et se réjouissent de vos prochaines demandes.